

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

**Marché de prestation intellectuelle :**

**Étude des possibilités d'aménagement du secteur de la Martine basse  
à Banyuls-sur-Mer en vue de réduire le risque inondation**

**Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de prestation intellectuelle ayant pour objet **l'étude des possibilités d'aménagement du secteur de la Martine basse à Banyuls-sur-Mer en vue de réduire le risque inondation** ;

Vu la procédure de publicité et de mise en concurrence mise en œuvre et les offres reçues ;

Considérant que l'offre de l'entreprise **HYDRETUDES** est la « mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans la consultation ;

**DECIDE**

**Article 1:** De conclure un marché public ayant pour objet **l'étude des possibilités d'aménagement du secteur de la Martine basse à Banyuls-sur-Mer en vue de réduire le risque inondation** avec l'entreprise **HYDRETUDES**. La durée de ce marché est fixée à 8 mois (hors délais de validation) pour un montant de 26 250 € HT.

**Article 2:** Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président**

**Alexandre PUIGNAU**

**Maire de Les Cluses**

